

Ministère  
de l'Intérieur.

Paris, le 16 Mars 1839.

Comptabilité générale.

Bureau  
de l'ordonnement.

Lettre de  
Rome.

Monsieur, Je vous annonce que je viens d'adresser une ordonnance de 25,000<sup>fr.</sup>, en date de ce jour, à M<sup>rs</sup> Ferrere-Laffille, banquier, pour vous faire tenir cette somme qui est destinée à subvenir aux dépenses de l'Académie de France, à Rome, pendant l'exercice 1839.

Je vous ai déjà donné avis, par lettre du 24 Janvier d<sup>er</sup>, que je venais de mettre à votre disposition un premier à-compte de 25,000<sup>fr.</sup>, à valoir pour les mêmes dépenses.

Je vous renouvelle l'invitation, que je vous adressais dans cette lettre, de me faire connaître le plutôt possible la situation financière, de l'ex<sup>er</sup> 1838, de l'établissement dont la Direction vous est confiée, afin d'aviser à en solder les dépenses.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération,

Le Pair de France,  
Ministre secrétaire d'Etat de l'Intérieur,  
Montalivet

Monsieur Ingres, Directeur de l'Académie royale de France, à Rome.